

403

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 403 21 avril 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel: les numéros de
« Domaine Public » sont rédigés
collectivement par les différents
groupes de travail cantonaux
du journal.

TVA: le choix

Le jeu des groupes de pression est terminé. Finis les « oui, mais », les « non sauf si », les « à condition que ». Au plus reste-t-il un amendement en discussion, et encore sur le plan financier, devant le Conseil des Etats. Close la discussion. Vote final.

DP avait déclaré vouloir justifier clairement son choix. En voici et les prémisses et la conclusion.

Il faut admettre d'abord que ce choix est inévitable, et pas seulement parce que la question est posée au peuple et aux Cantons et qu'il faut bien répondre. La question n'est pas dans l'interrogation civique, elle est dans les faits.

Le choix est simple: ressources nouvelles ou caisses vides. On peut, il est vrai, habiller ce choix avec d'autres mots et dire par exemple: autres ressources nouvelles, en mettant l'accent sur « autres »; on peut au lieu de caisses vides, parler de nouvelles répartitions des tâches. Mais personne ne conteste que la Confédération est structurellement en déficit et que cela appelle remède.

Là encore les nuances ne changent rien à la constatation brute. Il est vrai que l'endettement de la Confédération n'est pas excessif, qu'elle aurait la possibilité pendant quelques années encore de trouver deux milliards par an sur un marché de l'argent rendu liquide par l'absence d'investissements privés et une forte épargne. Ce ne serait donc pas la faillite du jour au lendemain. Mais l'attentisme ne change rien aux faits profonds. De surcroît les impôts fédéraux ne sont constitutionnellement fondés que jusqu'en 1982. L'échéance n'est pas seulement financière, elle est juridique aussi. Il faut donc bien prendre parti.

Avant d'aborder le problème fiscal, il est utile de décrire les déploiements de force de la bataille préliminaire.

La droite s'est révélée, comme souvent lors des grandes décisions économiques, considérez les votations sur les mesures antisurchauffe (passé

récent, lointain), unie et diverse (diverse plus que divisée). Elle a été unie pour exiger des économies de l'Etat central. Le Vorort les réclamait au nom d'une industrie d'exportation soumise au fabuleux renchérissement du franc suisse, la stabilisation du coût des matières premières n'apportant à l'industrie qu'une très partielle compensation. Le Vorort avait intérêt à limiter les moyens de l'Etat, pour bloquer au niveau public, qui, en de nombreux domaines, sert de références, la politique salariale et pour freiner la politique sociale. La seule exception admise a été la mise sous toit de l'assurance-chômage, dont on sait les services qu'elle rend aux entreprises, tout autant qu'aux salariés privés de travail, en transférant sur la collectivité les charges salariales devenues non rentables. En revanche, le second pilier de l'AVS a été repoussé aux calendes helvétiques.

Les banques, nullement soumises aux difficiles contraintes de la concurrence internationale, ont, par antiétatisme quasi viscéral, qu'exaspère le pouvoir accru de la Banque nationale ou du Conseil fédéral, donné de la voix dans le même sens.

Les métiers, enfin, l'USAM, s'appuyant sur une clientèle que le poujadisme peut séduire en tout temps de récession, était l'avant-garde virulente des parlementaires faisant claquer leurs pupitres sur le rythme du mot économie scandé: é-co-nomie.

Ce slogan avait — a toujours — un écho populaire. Voir la votation de décembre 1975. Les responsables de la droite n'ont cessé de jouer sur le mot « économie » qui est compris de l'opinion publique de manière saine: on se serre un peu quand ça va mal, sagesse renforcée par quelques exemples, chacun citant les siens, de dépenses dispendieuses et somptuaires. Mais ces économies-là ne se chiffrent jamais que par un très faible pourcentage des dépenses publiques. Au-delà de ce détartrage, vient le transfert des dépenses fédérales sur d'autres épaules: cantons, tiers, qui sont

● SUITE ET FIN AU VERSO

TVA: le choix

(suite et fin)

des travailleurs ou des consommateurs ou des assurés.

Notons d'ores et déjà qu'une tâche pour nous essentielle est la démystification (l'emploi de ce terme galvaudé n'est pas ici abusif) du mot « économies ».

La gauche, elle, ne pouvait que tenter d'éviter devant cette offensive que l'acquis social ne soit remis en cause. La réussite a été partielle. Ce qu'il faut regretter, c'est que sur les deux secteurs sensibles, l'assurance-maladie et les transports, des mesures restrictives aient été imposées avant même qu'une nouvelle politique fût l'occasion de discuter le fond de ces deux domaines essentiels.

Il faut ajouter que, jusqu'à maintenant, la pression de la droite unie a été quasi cynique. Le chantage « sans économie, pas de TVA » a été répété inlassablement, la mise en condition parlementaire maintenue jusqu'au bout. Alors que la droite avait constamment à la bouche la menace : « économies d'abord », elle épiait (certains étant même tentés par la provocation), la réaction des socialistes, auxquels il était reproché, chaque fois qu'ils renâclaient, de ne pas « assumer leurs responsabilités ».

Bel exemple de dédoublement ou de double jeu de la part de gens qui sont sur ce sujet plus que sur tout autre pleins de restrictions mentales ou verbales, mais prompts à soupçonner autrui et à lui en faire publiquement le reproche.

La seule politique de rechange est à droite

Aujourd'hui, au pied du mur, que peut décider la droite ? Elle va laisser apparaître sans déchirement sa diversité. Le « oui » final du Vorort

et des banques est à présumer ou déjà acquis. Pourquoi ?

D'abord parce que le « non », sur de tels sujets est un mauvais genre helvétique qui n'est pas dans leurs bonnes manières. Ensuite, l'industrie soumise à la concurrence étrangère (hôtellerie exceptée) gagne objectivement : elle obtiendra remboursement des impôts indirects, dès aujourd'hui inclus dans les investissements et les machines. Cela représente un allègement d'un milliard, pour l'industrie d'exportation et un milliard cela ne se trouve pas facilement sous le pas d'un cheval. De même, l'industrie indigène sera mieux protégée contre la concurrence puisque la taxe TVA frappera pleinement les produits étrangers franchissant la frontière. Enfin la droite a toujours mis l'accent sur la fiscalité indirecte, non progressive, ne touchant les revenus du capital que s'ils sont dépensés, par opposition à la fiscalité directe.

Donc un « oui », avec l'arrière-pensée qu'en cas d'échec, il sera facile de défendre une TVA à 8 %, assortie d'économies supplémentaires. Quant à la droite artisanale, qui répercute l'effroi des nouvelles professions touchées par cet impôt (que supporte en fait le consommateur) et la droite politique qui veut un amaigrissement des tâches de l'Etat, elle se battra ouvertement pour le « non ».

Si on néglige les corporations mécontentes (coiffeurs, vigneron) se lamentant sur le thème « pourquoi moi et pas les autres », la droite politique est parmi tous les participants à l'affrontement, la seule qui puisse, de manière réaliste, présenter une autre politique. L'amaigrissement de l'Etat, qui est son programme, qu'il s'agisse de l'Etat central ou de l'Etat social, s'inscrit de manière logique dans l'échec du paquet financier. Le Conseil fédéral sera pressé par le temps, il jettera du lest pour plaire aux opposants, il imposera de nouvelles

économies, cure d'amaigrissement avec régime plus austère. Et marqué par l'échec, il sera rendu durablement prudent. Débordant donc la droite économique, qui dans la manière du bon usage helvétique (ce qui est le contraire de l'enthousiasme) dit « oui », sans être effrayée à l'idée d'un scrutin à deux tours, la droite politique, elle, a une ambition qui dépasse le programme financier. S'il devait y avoir une alternance en Suisse, capable de s'appuyer sur la démocratie directe dans ses accès et excès conservateurs ou Neinsager, c'est la droite, le climat économique aidant, qui est en mesure de l'imposer.

C'est un élément décisif de notre choix. Il n'est pas possible, objectivement, de faciliter un tel jeu.

Fiscalement dit

Fiscalement, la TVA représente un déplacement de la charge; non seulement parce qu'une recette supplémentaire de 2,5 milliards (3 mia — 0,5 d'allègement IDN) serait ainsi acquise, mais encore parce qu'à l'intérieur même de la fiscalité indirecte l'industrie d'exportation bénéficie d'un allègement d'un milliard qu'il faut bien récupérer ailleurs. Le rendement accru est obtenu non seulement par le taux (10 %), mais par l'extension de l'impôt, notamment aux services (soins de beauté, publicité, agences de voyage, garages, etc...). Cette extension, difficile à faire accepter, n'est pas entièrement négative, car il est certain que les milieux aisés sont gros consommateurs de services et qu'ils sont plus efficacement de la sorte frappés par un impôt à la dépense, excluant toute fraude. Inutile de commenter plus longuement la technique TVA. Elle a été clairement exposée dans DP (DP 385 et 386).

Deux remarques générales.

La répartition fiscalité indirecte et fiscalité

directe révèle en Suisse, en comparaison européenne, la primauté de la fiscalité directe; là où la plupart des pays oscillent entre 50-50, la Suisse inscrit 72 (fiscalité directe) contre 28 (fiscalité indirecte). D'autre part la Suisse est le pays industrialisé où la part des dépenses publiques au PNB est la plus faible. La croissance des dépenses publiques n'est pas un idéal en soi; mais elle a des raisons structurelles (vieillesse de la population, enseignements longs, protection de l'environnement, communication); elle représente aussi un correctif nécessaire pour une meilleure répartition des revenus. Dès lors, le rapprochement part de l'Etat au PNB et faible fiscalité indirecte révèle que la Suisse ne peut assurer son développement sans une fiscalité indirecte plus importante.

La deuxième remarque est politique. Nous l'avons déjà développée ici. Simple rappel donc. La fiscalité indirecte est plus difficile « à faire passer » pour la gauche, traditionnellement opposée aux impôts de consommation, que pour la droite. Le véritable compromis helvétique aurait été que les principaux partenaires reconnaissent la signification des deux tableaux: fiscalité indirecte, faible, la gauche admettant qu'elle peut être corrigée; dépenses publiques faibles par rapport au PNB, la droite admettant qu'elles peuvent être, notamment dans leur aspect social, renforcées.

En refusant de faire sa part, à la recherche d'un véritable « compromis historique » la droite a assumé une responsabilité lourde.

Le refus de la déflation

L'argument décisif qui nous fait sans hésitation choisir le « oui » est économique; il concerne directement le pouvoir d'achat des travailleurs.

Ce qui caractérise la vie économique suisse,

c'est une déflation profonde, plus grave que dans aucun autre pays. Qu'on en juge par les 300 000 emplois disparus! L'émigration étrangère a stoppé les investissements, provoqué une stabilisation de la consommation, diminué les recettes fiscales.

Le refus de la TVA représenterait une relance... de la déflation. Doublement. Les budgets publics plus serrés réduiront d'autant investissements et commandes. D'autre part l'équilibre financier sera recherché soit par la hausse de certaines cotisations soit par l'augmentation par les cantons aux abois des impôts directs. Cotisations ou impôts réduisent d'autant le pouvoir d'achat des salariés: ils ne sont pas compensés.

La TVA, elle, est incorporée aux prix. Elle représentera une augmentation du coût de la vie de 3%. Dans la très grande majorité des cas, cette hausse sera compensée, qu'il s'agisse des salaires, qu'il s'agisse de l'AVS. Il n'y aura donc pas de diminution du pouvoir d'achat. Certes, le processus inflationniste sera très partiellement relancé. Certes, l'industrie d'exportation aura à payer en adaptation de salaires le milliard reçu par le passage de l'ICHA à la TVA. Mais 3% d'inflation supplémentaire s'ajoutant au 2% de notre actuel record mondial, c'est supportable.

Le refus de la TVA signifierait à coup sûr une diminution du pouvoir d'achat, des restrictions supplémentaires, une déflation tombant au plus mauvais moment économique. L'acceptation ne compromet pas le pouvoir d'achat, par le jeu de l'indexation, et n'aggrave pas le ralentissement économique.

Il n'y a pas de solution idéale. Mais nous ne pouvons souscrire ni à l'alternative politique de la droite, ni à la déflation. Donc, c'est « oui ».

DANS LES KIOSQUES

Présence du Tessin

Après « J'achète mieux » en Suisse romande, « Prüf mit » en Suisse alémanique, il existe aussi une revue indépendante de consommateurs en langue italienne « La borsa della spesa ». Il s'agit d'un périodique trimestriel qui entame sa troisième année de parution. En deux ans, l'afflux d'abonnés-membres a permis de passer de 16 à 40 pages par numéro. Nous lisons dans le cahier qui vient de paraître que la Radio de la Suisse italienne a depuis le début de cette année trois brefs bulletins d'informations pour les consommateurs. Par conséquent les consommateurs de nos trois langues officielles bénéficient actuellement d'émissions radiophoniques et télévisées d'une part, et d'une presse spécialisées d'autre part. Si l'on additionne les tirages des trois revues on doit obtenir un tirage total situé entre 80 000 et 100 000 exemplaires. Et cette presse se passe de publicité, ce que nous nous plaisons à préciser.

— Une revue culturelle de gauche a fait son apparition au début de l'année. « Kulturmagazin », bimestriel, a publié deux numéros bien présentés, bien illustrés et très substantiels. Si le succès du premier numéro se maintient — le premier tirage avait été rapidement épuisé et un deuxième tirage avait suivi — « l'art et la politique culturelle démocratique » (sous-titre) auront enfin l'occasion de se manifester. A signaler, dans le numéro 2, des photos sur le chômage en Suisse de 1931 à 1936, du photographe Hans Staub que l'on redécouvre heureusement.

— Deux hebdomadaires publient des études de Beat Kappeler qui vient d'être nommé au secrétariat de l'Union syndicale suisse, des articles rédigés par l'auteur lorsqu'il était journaliste libre (voir aussi en p. 7). La série qui paraît dans « Finanzzeitung » est consacrée à l'organisation de la santé en Suisse. La « Weltwoche » publie elle un travail de B. K. sur les disparités régionales.

La grande persévérance des spécialistes de la course aux titres universitaires

Qui se soucierait, en dehors de l'Université, et dans la conjoncture actuelle, des risques de chômage de quelques chômeurs considérés comme des privilégiés ? Guère plus d'émotion à l'intérieur même de l'Université : si des revendications voient le jour¹, étudiants et professeurs ont tendance à songer en priorité à leurs propres intérêts. Et pourtant c'est un fait : la hiérarchie des fonctions universitaires provoque un indéniable malaise... qui ne saurait être négligé quand on sait que l'enjeu sous-jacent est l'avenir de l'enseignement et de la recherche.

Voyons le cas genevois, exemplaire à plus d'un titre ! Quelques chiffres suffisent à le présenter. Au 1er décembre 1976, le corps enseignant, qui encadre les 7500 étudiants, se répartit, sans le personnel administratif et technique, de la façon suivante (il s'agit ici de postes au budget, non de personnes, ce qui fournirait un chiffre un peu supérieur, étant donné un certain nombre d'emplois à temps partiel) : en chiffres ronds, les postes de professeurs ordinaires sont au nombre de 169, de professeurs extraordinaires de 56, soit, avec les chargés de cours, professeurs assistants et privat-docent, un total de près de 387 postes pour l'ensemble du corps professoral ; à cela s'ajoutent les 270 postes de chefs de travaux, chargés de recherches, chargés d'enseignement et maîtres-assistants et les quelque 600 postes d'assistants.

¹ Depuis plus d'un an, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Genève s'efforcent d'attirer l'attention publique sur leur statut et leur situation. Une commission du Grand Conseil a été constituée. Le règlement de l'Université récemment adopté a assoupli de façon notable la stricte limite de cinq ans fixée par la loi de 1974 aux mandats de chefs de travaux et chargés de recherche. Dans la pratique, il en va de même pour des assistants arrivés au terme de leur cinquième et dernière année de service.

Deux aspects frappants dans ce rapide tableau. D'une part une hiérarchie très pyramidale. Si l'on considère en effet que le professeur ordinaire, voire l'extraordinaire, représente à tous égards le sommet d'une carrière universitaire, il n'y a au total que 225 postes de ce niveau, alors que plus de 1000 postes sont occupés par des enseignants et des chercheurs dont bon nombre cachent un bâton de maréchal dans leur giberne.

La « carrière »

D'autre part les échelons de la carrière universitaire sont fort nombreux. Au départ l'assistant, nommé en principe pour un maximum de cinq ans, et pour rédiger une thèse tout en participant à l'enseignement et à la recherche. Puis le maître-assistant, docteur déjà, limité lui aussi à cinq ans. Les chefs de travaux et chargés de recherches dont les responsabilités et le traitement s'accommodent mal, on l'a vu, d'un mandat à terme, les professeurs-assistants, renouvelables jusqu'à un maximum de neuf ans, les professeurs extraordinaires et ordinaires enfin, charges permanentes, traitements et responsabilités égales, mais dont les mandats sont renouvelés depuis la loi de 1974, les premiers tous les trois ans, les seconds tous les sept ans. Enfin à temps partiel les chargés de cours, et, pour des enseignements à caractère technique, les chargés d'enseignement, deux postes renouvelables. Sans oublier, pour faire bonne mesure, les privat-docent non rétribués, les professeurs-associés et les professeurs invités, partiellement ou provisoirement attachés à l'Université.

Il y a vingt ans cette dernière comptait avant tout des professeurs ordinaires nommés alors pour une durée indéterminée, des professeurs extraordinaires, renouvelables déjà, quelques chargés de cours et de rares assistants. L'augmentation rapide du nombre des étudiants, le développement des sciences naturelles et humaines, mais aussi la mise à disposition des moyens matériels nécessaires par les autorités ont abouti à la situation

actuelle. Inspirée par la hiérarchie militaire et l'organisation de la recherche en sciences exactes, une nouvelle génération de professeurs, plus soucieuse de gestion que ses devancières, a ainsi obtenu la création de titres et de fonctions nouvelles et une augmentation massive de postes à tous les échelons.

De cette façon l'Université genevoise, et suisse en général, ne s'est pas effondrée sous la poussée démographique des étudiants, comme la française ou l'italienne. Mais les effets négatifs de la hiérarchie actuelle n'en existent pas moins. La loi de 1974 a supprimé les chaires, remplacées par les départements, en espérant battre en brèche le mandarinate. L'allongement de la carrière universitaire et la multiplication des échelons accroissent en sens opposé le poids des patrons, des professeurs ordinaires, maintenant rejoints par les extraordinaires. Théoriquement d'autre part, la carrière universitaire ne peut être envisagée comme une succession de postes au travers desquels on s'élève, puisque, sauf exception, les professeurs extraordinaires et ordinaires sont nommés sur concours public. Dans la réalité, l'assistant, le chef de travaux ou le chargé de recherches espèrent pouvoir faire carrière à l'intérieur de l'institution, si le poste qu'il occupe n'est pas permanent ; il consent pour cela souvent à de réels sacrifices. Eu égard au coût de la formation, aux difficultés de la spécialisation, les Facultés de médecine et de sciences ne sont pas loin de penser dans le même sens, tout en admettant que les nécessités de la relève les obligent à garder un certain volant de postes non permanents, afin de ne pas démoraliser ceux qui viennent ensuite.

Les palliatifs

Le dialogue devient vite difficile entre les exigences de l'enseignement et de la recherche, les besoins de la relève et ceux de l'institution. Quant au Fonds national de la recherche scientifique, qui ne peut prendre à sa charge qu'une petite partie de l'effort de formation des jeunes cher-

cheurs et des futurs enseignants, il constate que trop souvent ses boursiers ont de la peine à trouver place, leur formation achevée, dans l'Université, soit que leur spécialisation ait quelque peine à se faire admettre, soit qu'ils s'insèrent difficilement dans une carrière déjà encombrée.

Les difficultés d'emploi ont donc conduit les autorités politiques et universitaires à prendre certaines mesures de stabilisation en faveur de chefs de travaux et chargés de recherches très spécialisés ou indispensables ou difficiles à reconverter en raison de leur âge, et à envisager certains assouplissements dans les limites de mandats d'autres catégories. Mais pour justifiées qu'elles soient, ces mesures ne résolvent rien et préparent de nouvelles difficultés en créant des solutions trop personnelles.

Il semble bien que la première mesure à envisager soit une simplification de la hiérarchie actuelle et, partant, un raccourcissement de la carrière universitaire.

Deux moments essentiels par exemple pourraient être distingués, qui tous deux s'ouvriraient par un concours, puisque tous les diplômés ne sont en effet pas destinés à devenir enseignants et chercheurs à temps plein à l'Université.

Un temps de formation, celui d'assistant, où dans

un maximum de cinq ans, le candidat obtient son doctorat en accomplissant des tâches d'encadrement strictement délimitées.

Un temps de probation, dans un poste intermédiaire, limité dans la durée, suivi alors d'une nomination à un poste professoral, si le candidat, ayant réussi deux concours et sa mise à l'épreuve, donne satisfaction.

Une telle hiérarchie, simplifiée, aboutirait à augmenter bien évidemment le nombre des professeurs, mais ne coûterait pas nécessairement plus cher à la collectivité, car sans diminuer la qualité de l'encadrement et de la recherche, elle réduirait fortement le nombre total des postes d'enseignants. Et sans supprimer toute mobilité, notamment à l'échelon de la formation, puisque les assistants non retenus quitteraient l'Université vers vingt-sept ans, leur doctorat en poche, et qu'il existe un second concours à l'entrée du deuxième échelon, celui-ci décisif.

D'autres solutions peuvent être imaginées. Mais ce qui est maintenant important c'est de combattre la démoralisation présente, qui porte préjudice à toute l'institution. Et de rechercher une solution d'ensemble plus que des remèdes partiels qui repoussent les difficultés, pour mieux les aggraver.

minelles du Manifeste démocratique » ont été condamnées. La déclaration poursuit en ces termes : « Nous notons avec quelque amertume que même des journaux considérés (angesehene Zeitungen) ont reproduit sans les critiquer les arguments des violeurs de légalité (Rechtsbrecher) gauchistes... » Les responsables de l'Association expriment à Ernst Cincera leur gratitude et leur pleine confiance pour son action et pour sa résistance active à la subversion. »

Puis l'Association des sous-officiers se déclare d'accord avec l'attitude du Département zurichois de l'éducation et de la direction des Ecoles, qui estime que des maîtres refusant la défense nationale ne sauraient se voir confier nos enfants.

Ajoutons que l'Association des sous-officiers compte 2735 membres, chiffre qui est malheureusement « stagnant »...

— Et vous en tirez quelle conclusion ?

— Aucune ! aucune... Je signale seulement... Tout au plus : que lorsque Sartre disait à Michel Contat qu'à son avis, la Révolution n'avait que peu de chances de commencer en Suisse, il avait probablement raison ! Ce dont on peut d'ailleurs se réjouir.

* * *

Autre chose : Vous avez lu « Une Suisse insouçonnée, Lettre ouverte à Jean Ziegler », de Victor Lasserre ?

Intéressant !

Après bien d'autres, l'auteur reproche à Z. ses nombreuses erreurs — et l'on sait qu'en effet, il y en a.

Et par exemple, d'avoir parlé du « repli de la bourgeoisie fortunée française et italienne de confession protestante sur Genève, après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 ».

Erreur ! erreur ! clame M. Lasserre :

« Cette mesure (l'Edit de Nantes), catastrophique pour la France, car elle provoqua ce qu'on nomme aujourd'hui un *exode des cerveaux* dont Genève, la Hollande et les Etats allemands protestants profitèrent largement, avait été prise par Louis XIV et ne concernait donc en rien la péninsule italienne, où l'éradication de l'hérésie était achevée depuis longtemps » (p. 92).

L'Histoire est une discipline exigeante, écrit M. Lasserre, qui conseille à Z. de ne pas s'en mêler.

Exigeante, en effet, et pleine de malices ! Car M. Lasserre oublie que l'hérésie perdura — bien après 1685 — dans les vallées vaudoises du Piémont ! Et il ignore apparemment que Pignerol — Pinerolo aujourd'hui — à 50 km de Turin, appartient à la France jusqu'en 1696 ! Si bien que sur ce point Z. est assurément plus près du vrai que lui.

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des lendemains lointains

Je lis dans « Die Tat » du 27 mars 1977 :

« Des sous-officiers siègent.

Merci à Ernst Cincera.

» La 58e assemblée des délégués de l'Association cantonale des sous-officiers de Zurich, qui s'est tenue à l'auberge de campagne (Landgasthof) Au-Wädenswil, a été caractérisée par un langage d'une netteté inhabituelle à l'égard des problèmes militaires et politiques actuels (...).

Dans une déclaration à la presse envoyée par les responsables de l'Association, les « activités cri-

La route des lemmings

Battons le fer pendant qu'il est chaud ! Et à vrai dire, il y a des chances pour que ce fer-là reste brûlant pendant un bon bout de temps... Pierre Lehmann, au long de ses « points de vue » publiés dans ces colonnes depuis quelques mois, avait « traduit » de manière efficace (et prenant en cela aussi la relève de Gil Stauffer) un débat déjà ouvert dans les groupes cantonaux de travail du journal. Réactions d'André Gavillet (DP 400) et de Pierre Moor (DP 402). Aujourd'hui, la parole à Jean-Robert Yersin (Réd.).

Les écologistes connaissent fort bien un petit rongeur de la toundra : le lemming.

Cet animal se caractérise par un potentiel de reproduction très élevé, ce qui fait que la population des lemmings dépasse rapidement les possibilités de survie du milieu. Ils partent alors en grandes colonies vers le nord et finissent par se jeter à la mer en un suicide collectif inconscient. Notre société de Cro-Béton est caractérisée par la recherche de la croissance continue. Notre PNB doit augmenter et alors il est nécessaire que notre consommation d'énergie s'accroisse (selon les « prêtres » de la commission fédérale de l'énergie). Et pour faire marcher les socialistes : c'est la seule solution pour maintenir le bien-être et le plein emploi. Mais la pollution s'accroît d'autant (métaux lourds, fluor, pétrole, hydrocarbures halogénés), les villes de Cro-Béton deviennent peu à peu inhabitables, les sols disparaissent sous le béton ou sont victimes de l'érosion.

Les progrès espérés par le développement de la science et de la technologie sont anéantis par une utilisation aveugle et irresponsable (due à la recherche du profit).

Certes, nous ne sommes pas encore au stade de suicide collectif, mais la menace se précise pour les générations futures. Et il est vrai que les gouvernements d'aujourd'hui se montrent incapables

de lever le mythe de la croissance.

Le choix de la société est considéré comme inéluctablement défini et les questions touchent seulement la manière de poursuivre ce développement. Pourtant il serait temps de revoir nos conceptions et il est urgent de dépasser le stade de la simple dialectique. L'Europe des régions, la civilisation décentralisée, utilisant des technologies douces dans des cités idéales semble irréalisable. Pour qu'elle puisse s'instaurer rapidement, il faudrait repartir de zéro... après le départ des colonies vers la mer !

Dans la situation actuelle, seule la gauche semble en mesure de développer les alternatives tenant compte des nécessités écologiques. Mais pour cela il faut une évolution très nette, sortir de la lutte des classes et des clichés habituels. L'intérêt général doit l'emporter face à la somme des intérêts particuliers, que ce soit ceux du capital ou des syndicats. Il est nécessaire de développer un autre type de société, à visage humain, responsable et conscient des problèmes à long terme. Ce courant de pensée prend de l'ampleur chez les socialistes, (voir par exemple les travaux de la commission des transports et au niveau vaudois où une commission s'attaque aux problèmes de l'énergie).

Mais il reste bien du chemin à faire face à ceux que l'humoriste Lova Golovtchiner appelait « les socialistes suisses toutes tendances ». Face aux pollutions industrielles, face aux absurdes conceptions urbaines et architecturales, face au bétonnage aveugle, le seul moyen semble être, hélas, une politique rigoureuse et responsable. On ne pourra guère y échapper dans un premier temps. Au peuple de choisir s'il se trouve des hommes pour proposer l'alternative. Une dictature scientifique comme celle proposée par un éminent prix Nobel ne saurait arriver à un résultat sans la libre détermination des citoyens. Dans cette optique, le rôle de l'information est capital. Sinon continuons à poursuivre la course à la croissance avec la foi la plus aveugle en la science ... sur la route des lemmings.

Des femmes en prison

Les détenues de la prison de Hindelbank (Berne) persévèrent. Après que soixante-trois des soixante-quatre détenues adultes que compte le pénitencier avaient signé une pétition, adressée au président de la Confédération Kurt Furgler, et demandant de meilleures conditions de détention, elles insistent en faisant parvenir une seconde missive au chef du Département fédéral de justice et police : elles exigent cette fois que leur soit garanti le droit de pétition après la publication par la direction de police du canton de Berne d'un communiqué stipulant que leur premier texte était dénué de tout fondement.

Ce n'est pas un hasard si ces détenues ont tant de peine à se faire entendre (le Groupe action prison parle de violations graves des droits constitutionnels et exige la démission immédiate du directeur de Hindelbank) : on sait bien que l'opinion helvétique n'est nullement prête à supporter une remise en question du système carcéral en vigueur; d'où l'immobilisme tranquille des autorités compétentes.

Même climat à Genève où, il y a maintenant près d'un mois, les femmes détenues à la prison de Saint-Antoine se rassemblent et décident collectivement d'occuper d'une manière pacifique la cour de la prison afin de faire connaître leurs revendications. Ces revendications sont d'ailleurs développées dans une pétition qu'elles envoient à M. Guy Fontanet, président du Département de justice et police ... qui les refuse pour l'essentiel. Réactions caractéristiques dans la presse. La seule information qui paraît sur l'instant¹ réduit les revendications des femmes détenues à leur seul aspect sexuel. La demande des détenues de pouvoir rencontrer « librement et sans surveillance dans deux parloirs spécialement réservés à cet effet leurs époux légitimes » ou leurs amis a été

¹ « La Tribune de Genève » des 16 et 17 avril est heureusement revenue sur le sujet, à travers une synthèse complète de l'action entreprise.

transformée en un « désir de pouvoir satisfaire des appétits sexuels » (« La Suisse », 29.3.1977). La lenteur de la machine judiciaire accentue encore cette impression d'étouffement : deux femmes, sensibilisées par cette action, qui voulaient visiter des détenues isolées, se sont vu imposer un délai d'un mois avant d'obtenir une entrevue avec le Procureur général qui lui seul peut autoriser les visites.

Reste donc le problème général des conditions de la détention.

Si la manière dont est vécue la sexualité en prison est un des problèmes qui n'est pas résolu en Suisse, à la différence de la Suède par exemple, il n'en demeure pas moins en effet que la pétition des détenues genevoises met l'accent sur bien d'autres aspects que l'aspect « sexuel » : une visite d'une demi-heure encadrée par un gardien élimine souvent toute dimension affective et réduit une relation humaine à un échange de mots. Le système préventif doit-il nier ces relations humaines qui sont bien souvent la seule source d'espoir, permettant à long terme une réinsertion sociale meilleure ?

Cette préoccupation essentielle de ne pas être

coupé du monde s'exprime aussi dans un autre point de la pétition des détenues, à savoir le problème de la formation professionnelle. La réinsertion sociale ne commence pas seulement au sortir de la prison, mais doit être engagée à l'intérieur de celle-ci afin d'être résolue d'une manière plus efficace.

Les revendications des détenues doivent être vues comme des revendications légitimes, en rapport avec la réalité de la prison et non pas en fonction des « motifs » d'emprisonnement, des fautes commises.

La seule issue pour que ces revendications voient une fois le jour est que les détenues soient soutenues de l'extérieur et qu'une information plus large se diffuse. Une manifestation du comité « Nous sommes toutes en liberté provisoire » a déjà eu lieu le samedi 2 avril devant la prison, de même le mouvement « Terre des femmes » est prêt à engager une action de soutien.

Cette lutte légitime ne peut en effet aboutir sans un mouvement large et concret de solidarité féminine.

Pour tout contact : Terre des femmes, 3, avenue Weber à Genève (tél. 31 38 97).

s'agira de défendre des thèses éloignées de l'« économie sociale de marché »...

Cet Appenzellois (et des Rhodes intérieures, s'il vous plaît !) est fasciné par l'évolution économique de son canton, sa prospérité économique au XIXe siècle et son déclin. Le thème de la concentration économique est ainsi venu tout naturellement prendre une place de choix au cœur de sa réflexion.

L'un de ses articles parus dans feu la « National Zeitung », et qui nous avait particulièrement frappés, s'intitulait : « De quelle quantité de travail l'homme a-t-il besoin ? ». A vrai dire, il était dans la droite ligne de son « plan de relance » de l'économie suisse, conçu pour le même journal en collaboration avec Urs Gasche, et où l'accent était mis vigoureusement sur la rénovation urbaine et l'utilisation intensive des forêts. Dernière note : on ne s'étonnera pas de voir le cycliste Kappeler se préoccuper de pollution, de loisirs, de qualité de la vie...

Nouveauté des thèmes donc, mais aussi nouveautés des moyens, si l'on se réfère à l'action militante que le nouveau secrétaire de l'Union syndicale suisse développait parallèlement à l'exercice de sa profession de journaliste : des séries de cours, coupés de conférences, devaient diffuser les notions essentielles de l'économie, permettre à chacun de « participer » en toute connaissance de cause.

Cette approche nouvelle des problèmes économiques peut être une chance pour l'USS. Pendant les deux dernières décennies, caractérisées par la prospérité, l'action de la gauche socialiste et syndicale a eu pour cadre prioritaire les commissions, les parlements, les rencontres entre « partenaires sociaux », où elle faisait du reste bonne figure. Aujourd'hui, le terrain d'action se déplace progressivement, et le poids des représentants spécialisés dans la négociation est remis en question ; il s'agira aussi pour eux de trouver le contact plus nettement avec leurs troupes et de s'appuyer sur leur détermination. Le choix de Beat Kappeler ouvre de telles perspectives.

SYNDICATS

Beat Kappeler, une hirondelle peut-elle faire le printemps ?

Imagine-t-on Waldemar Jucker, l'ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS), se pencher sur le fossé entre cantons industrialisés et cantons sous-développés, en utilisant comme point de repère le modèle « centre-périphérie », bien connu des spécialistes du tiers monde ? Réponse immédiate : non ! Tels sont pourtant le sujet et la méthode d'analyse choisis par son successeur (voir aussi rubrique « Dans les kiosques »), Beat Kappeler, pour le dernier dossier qu'il a remis à la « Weltwoche ».

L'exemple est révélateur d'un changement d'orientation important. Ce phénomène méritera

d'être suivi de très près. Cela dit, la continuité n'existe pas moins entre Jucker et Kappeler : on peut dire que les patrons de l'USS ont parié aujourd'hui comme hier sur le sérieux, sur la « qualité suisse ».

Les chiffres dont Kappeler, économiste reconnu de longue date, illustre ses thèses sont exacts au centième près. Ses démonstrations linéaires évitent aussi bien le slogan, clin d'œil à l'auditeur bienveillant, que la provocation qui blesse inutilement l'adversaire.

Cette élégance formelle, qui perce jusque dans la tenue vestimentaire, ne sera pas inutile lorsqu'il

Le danger qui vient de Moutier

La violence à Moutier n'empêche, semble-t-il, pas la Suisse romande de dormir.

Il reste que les autonomistes du Sud ont placé leur lutte sous le signe des libertés démocratiques. L'enjeu est clairement affirmé et l'emploi de la force ne fera taire personne. Toute la Suisse a intérêt à ce que le gouvernement bernois revienne au respect des normes légales, mette une sourdine à des réactions de susceptibilité hors de propos.

Il reste également que les heurts du Jura Sud sont l'occasion de la mise sur pied d'une « police inter-cantonale » avant la lettre. Le projet officiel, ac-

cepté par les Chambres, avait été court-circuité par les Cantons il y a neuf ans; il trouve somme toute une application pratique avant même que l'on connaisse les résultats de la nouvelle procédure de consultation lancée par la Confédération sur le sujet. On s'autorise de l'article 15 de la Constitution fédérale (« un danger subit provenant du dehors ») pour demander des contingents aux cantons (dix, la semaine passée), véritable préfiguration d'une PMI. Au-delà de la question jurassienne, une fois de plus, le précédent est inquiétant, inadmissible, pour la Suisse entière.

«Tat», «Blick» plus une touche de «consumerism»

Comme convenu, le 4 avril, une « Tat » entièrement renouvelée est partie à la conquête des lecteurs suisses alémaniques.

Signes distinctifs du nouveau produit : quotidien paraissant six fois par semaine sur trente-deux pages demi-format, impression en offset couleurs (nouveau en Suisse alémanique, nous, on a eu Luisier), tirage de lancement fixé à 125 000 exemplaires, vente en kiosque, dans les magasins Migros et les stations-services Migrol, 50 centimes le numéro.

Héritière du quotidien « Die Tat » créé par G. Duttweiler il y a quarante-deux ans, « Tat » 1977 n'est plus l'organe de l'Alliance des Indépendants, mais a résolument pris la couleur orange qu'on trouve au fronton des supermarchés Migros. Car l'éditeur s'appelle bien Fédération des Coopératives Migros, et la rotative offset « Dutticolor »; on s'abonne au journal en payant sur un ccp de la FCM.

En clair, la Migros s'offre un quotidien, un peu pour honorer une idée et la mémoire de son génial fondateur, et beaucoup par souci de diversification. « Tat » est un article de plus dans l'assortiment de la maison, dont il doit améliorer l'image plus que le taux de rentabilité. Mais atten-

tion, tout investissement demeure conditionnel : si le nouveau quotidien ne trouve pas 80 000 lecteurs en deux ans, il disparaîtra, avec remerciements pour la contribution apportée à l'amortissement des énormes frais payés pour la modernisation de l'imprimerie de la Limmat (qui sort aussi « Construire » et les hebdomadaires correspondants pour la Suisse alémanique et le Tessin, soit au total plus d'un million d'exemplaires par semaine). Bride sur le cou et chèque en main, Roger Schawinski, ex-animateur de l'excellente et très suivie émission « Kassensturz » produite par la TV alémanique à l'intention des consommateurs. Du coup, il a voulu transposer ses préoccupations d'un média à l'autre, et faire de « Tat » un journal qualifiable de « konsumenten-freundlich ». L'équipe de rédaction a été dotée en conséquence, avec Urs Gasche comme responsable de la rubrique « onsum ». Dès lors, la rampe de lancement du journal était trouvée : une initiative constitutionnelle fédérale — ni plus ni moins — en relation avec la défense des consommateurs. Le texte en a été d'autant plus vite rédigé que « Tat » a repris tel quel le projet déposé en 1974 par la Commission fédérale de la consommation. Reste à savoir si cette fois le Conseil fédéral va se

laisser ému et faire enfin ce qui est en son pouvoir pour accélérer l'instauration d'une véritable protection légale des consommateurs en Suisse. M. Schawinski l'espère, qui connaît bien le dossier. Mais à voir l'attitude gouvernementale vis-à-vis des consommateurs et de leurs demandes, on doit sérieusement en douter.

Or donc « Tat » cherche son succès et son public dans le sillage du « consumerism ». En fait, son style, sa présentation, ses mini-articles l'apparentent davantage au fameux « Blick » qu'à un journal de consommateurs. L'information, concentrée au maximum, manque évidemment de nuances. L'usage des gros titres, soutenus par des dossiers hâtivement constitués, mène souvent au démenti; ainsi, l'accusation de plagiat portée contre le compositeur de « Swiss Lady » (avec laquelle Pepe Lienhard défendra les couleurs suisses au prochain concours Eurovision) présentée en première page le 14 avril a dû être rapportée le lendemain — en 25 modestes lignes cachées en bas de page 2.

Les annonceurs, eux, apprécient déjà le nouveau support apparu avec « Tat ». Après les premiers numéros, portés financièrement par les annonces de la Migros et de ses sociétés diverses, les pages publicitaires n'ont cessé d'augmenter. Pas de tri pro-consommateurs : les établissements de petit crédit voisinent avec les coupons-réponses de maisons de vente par correspondance installées près des frontières...

Le tout bien sûr en totale indépendance. Car l'ancien responsable de Kassensturz, même s'il laisse « Tat » qualifier cette émission d'« exagérément sarcastique », ne peut renier les propos tenus à la télévision il y a plus de deux ans : « Le lecteur ignore souvent qu'il a affaire à une coalition inconnue de lui, ce qui peut dans certains cas lui coûter fort cher. Il en va toujours ainsi lorsque la séparation entre la partie rédactionnelle et les annonces n'est pas clairement établie. Quiconque parcourt les journaux d'un œil critique s'aperçoit que cette situation est trop bien fréquente ».

Toute ressemblance avec la réalité... etc.